



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mardi 2 février 2021, à 19h00, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, par visioconférence, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Keven Trinque, Pierre Pepin, René Belhumeur, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Absence de M. Gabriel Cheeney.

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

2021-02-01

1.1 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

Considérant la mauvaise température et les conditions de routes dangereuses;

Considérant qu'il nous ait impossible de faire la séance par visioconférence chacun de chez soi (mauvaise connexion internet);

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- D'ajourner la séance et de la reporter au lendemain, soit le 3 février 2021 à 19h.

ADOPTÉE

2021-02-02

2021-02-02 1.2 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Keven Trinque il est résolu, unanimement :

de lever la séance à 19 h 03.

ADOPTÉE

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021 :

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Bonaventure, tenue le mercredi 3 février 2021, à 19h00, sous la présidence de Guy Lavoie, maire.

Sont aussi présents, les conseillers Gilles Forcier, Raymond Paulhus, Gabriel Cheeney, Pierre Pepin, René Belhumeur, ainsi que Jessy Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Keven Trinque assiste par visioconférence à la séance ordinaire.



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-03

Quorum

Les membres du conseil formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'adopter l'ordre du jour tel que lu, tout en gardant l'item « Varia » ouvert.

Prière

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2021
3. Correspondance

4. LÉGISLATION

4.1 Séance du 3 février 2021 – À huis clos

5. ADMINISTRATION

- 5.1 Lecture et approbation des comptes
- 5.2 Dépôt du rapport annuel bibliothèque
- 5.3 Budget de fonctionnement de la bibliothèque 2021
- 5.4 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC de Drummond
- 5.5 Renouvellement contrat assurances - MMQ 2020-2021
- 5.6 Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus·es

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

- 7.1 Reddition de comptes, PAERRL 2020
- 7.2 Autorisation d'achat d'une porte industrielle – Bâtiment de la caserne
- 7.3 Achat de panneaux de signalisation
- 7.4 Autorisation d'achat et d'installation d'opérateurs de portes– Bâtiment garage municipal
- 7.5 Autorisation frais - Déneigement trottoirs et enlever la neige cour de la salle multifonctionnelle
- 7.6 Appel d'offres – « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)– Année 1 »

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

- 9.1 Demande de dérogation mineure propriété située sur la rue Dionne (lots 6 403 671 et 6 403 672).
- 9.2 Mandat à Cogesaf pour la stratégie d'échantillonnage du bassin versant de la Rivière aux vaches
- 9.3 Demande d'intervention cours d'eau- Branche 3 du cours d'eau - Brousseau

10. LOISIRS – CULTURES – ORGANISMES

- 10.1 Aide financière au COLOC pour désinfection du Chalet Fafard dû à la Covid 19
- 10.2 Transfert déficit 2020 – Comité du Camp de jour – Covid 19



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

11. VARIA

- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2021-02-04

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 JANVIER 2021

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenu le 12 janvier 2021.

ADOPTÉE

3. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance.

4. LÉGISLATION

2021-02-05

4.1 SÉANCE DU 3 FÉVRIER – À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Bonaventure, siège en séance ordinaire ce 3 février 2021.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant les arrêtés ministériels numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et 2020-049 du 4 juillet dernier qui établit que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne en suivant les mesures sanitaires exigées par le gouvernement;
- La municipalité publicisera la séance sur le Facebook de la *Municipalité de Saint-Bonaventure*, ainsi que sur le site internet, dès que possible, par un enregistrement audio permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat des délibérations.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-06

5. ADMINISTRATION

5.1 LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

BANQUE SCOTIA	542.44 \$
BELL CANADA	484.08 \$
BUOPRO CITATION	73.33 \$
CARL LABONTÉ	41 727.50 \$
CENTRE SERV. SCOLAIRES DES CHÊNES	251.36 \$
CMP MAYER INC.	362.17 \$
CNH INDUSTRIAL CAPITAL	2 152.60 \$
COLOC DE ST-BONAVENTURE	2 000.00 \$
COMMUNICATION PLUS	105.77 \$
E.P. ENGINEERED PUMP SYSTEM	6 596.80 \$
ÉNERGIES SONIC INC	1 178.27 \$
EUROFINS ENVIRONEX	161.25 \$
FONDATION SAINTE-CROIX/HÉRIOT	3 500.00 \$
GARAGE J. FORTIER	452.72 \$
GROUPE INFOPLUS.CA	183.96 \$
HYDRO QUEBEC	3 497.52 \$
JEAN-CHRISTOPHE LABRECQUE	1 500.00 \$
KEVEN TRINQUE	56.51 \$
KODOO MOBILE	41.59 \$
LA COOP AGRILAIT	209.06 \$
L'EXPRESS DRUMMONDVILLE	384.85 \$
M.R.C. DE DRUMMOND	18 924.96 \$
ME MARIE-LISE CLAIR	148.98 \$
MEGABURO	60.73 \$
MUNICIPALITE DE SAINT-GUILLAUME	1 275.41 \$
OFFICE D'HABITATION DRUMMOND	8 839.00 \$
PETITE CAISSE	132.85 \$
R.G.M.R. du BAS ST-FRANCOIS	4 916.06 \$
RESEAU BIBLIO CQLM	7 003.23 \$
S.I.U.C.Q.	1 133.00 \$
SANIXEL INC	82.32 \$
SECURITE MASKA (1982) INC.	143.18 \$
SERVICES D'ENTRETIEN	498.42 \$
SOLUTIONS ZEN MÉDIA	53.18 \$
SONIC CO-OP CARTE	79.95 \$
SPA DE DRUMMOND	1 563.20 \$
ULTIMA	36 729.00 \$
VAL TECHNOLOGIE	185.57 \$
SALAIRES JANVIER 2021	13 142.60 \$

Sur proposition de Raymond Paulus, il est résolu, unanimement :

- que ces comptes sont approuvés et soient payés.

ADOPTÉE

5.2 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL BIBLIOTHÈQUE

Dépôt du rapport annuel 2020 de la bibliothèque municipale.



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-07

5.3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE 2021

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser le versement du montant de 4 000 \$ prévu au budget 2021 pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale pour l'année.

ADOPTÉE

2021-02-08

5.4 AUTORISATION DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE DRUMMOND

Considérant que la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2021;

Considérant que selon l'article 1023 du Code municipal du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bonaventure autorise la transmission de cet extrait à la MRC de Drummond;
- que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bonaventure autorise la directrice générale à retirer le(les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC de Drummond;
- que le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bonaventure désigne Monsieur Guy Lavoie, maire ou Monsieur Béat Oberli, responsable des travaux publics à agir comme représentant(e) de la municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 10 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-02-09

5.5 RENOUELEMENT CONTRAT ASSURANCES - MMQ 2020-2021

Suite à la réception des documents à compléter pour le renouvellement des assurances municipales;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- de compléter la proposition d'assurances de La Municipale afin de renouveler le contrat d'assurances pour 2020-2021 au coût de 36 729 \$ avec la MMQ (Mutuelle des municipalités du Québec).

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-10

5.6 CAMPAGNE NATIONALE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ENVERS LES ÉLUS·ES

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a accepté de s'associer à la campagne nationale ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » lancée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

Considérant qu'en prévision du scrutin municipal de novembre prochain, cette campagne souhaite encourager un plus grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique;

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- D'appuyer la demande de la FQM et de l'UMQ;
- Adhérer à la déclaration d'engagement qui a pour objectif de valoriser collectivement notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus (es) dans toutes les régions du Québec.

ADOPTÉE

2021-02-11

5.7 ACHAT AMEUBLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que des demandes de soumissions ont été envoyées par invitation pour l'achat du mobilier de la nouvelle bibliothèque;

Considérant qu'un fournisseur a été retenu puisqu'il répondait à nos attentes et besoins;

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat du mobilier et des fournitures informatique pour un montant maximal de 50 000 \$ plus taxes, tel que prévu au règlement d'emprunt 313-2019;
- d'autoriser l'affectation du surplus accumulé si nécessaire.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER – VOIRIE MUNICIPALE

2021-02-12

7.1 REDDITION DE COMPTES, PAERL 2020

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 138 163 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

2021-02-13

7.2 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE PORTE INDUSTRIELLE – BÂTIMENT DE LA CASERNE

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser l'achat et l'installation d'une porte industrielle pour le bâtiment de la caserne au coût maximal de 937 \$ plus taxes, tel que soumissionné par Quintech.

ADOPTÉE

2021-02-14

7.3 ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser l'achat et l'installation des panneaux de signalisation nécessaires pour sécuriser les rues et routes du village.

ADOPTÉE

2021-02-15

7.4 AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION D'OPÉRATEURS DE PORTES – BÂTIMENT GARAGE MUNICIPAL

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement:

- d'autoriser l'achat et l'installation d'opérateurs sur les portes du garage municipal au coût maximal de 2 357.50 \$ plus taxes, tel que soumissionné par *Drakkar portes de garage*.

ADOPTÉE

2021-02-16

7.5 AUTORISATION FRAIS - DÉNEIGEMENT TROTTOIRS ET ENLEVER LA NEIGE COUR DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser M. Béo Oberli à faire déneiger les trottoirs et enlever la neige de la cour de la salle multifonctionnelle par Benoit Paulhus avant la semaine de relâche.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-17

7.6 APPEL D'OFFRES – « REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)– ANNÉE 1 »

Considérant que nous avons reçu une réponse favorable lors de l'application pour l'aide financière du volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) » du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant qu'une subvention au montant de 596 581 \$ a été octroyé;

Considérant que le conseil a adopté le règlement 326-2020, règlement autorisant l'exécution des travaux prévus au programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)– Année 1 » consistant à la réfection du 4e Rang et du Rang du Bassin, selon les plans et devis préparés par la FQM, pour un montant maximum de 830 000 \$;

Considérant que ledit règlement est en attente d'approbation au Ministère des Affaires municipales de l'Habitation (MAMH);

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de procéder à un appel d'offres public par le biais du site internet SEAO (Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec) pour le contrat programme « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)– Année 1 », sous condition d'acceptation du règlement d'emprunt, qui sera publié février 2021.

ADOPTÉE

8. AQUEDUC – ÉGOUT – MATIÈRES RÉSIDUELLES

9. URBANISME

2021-01-18

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA RUE DIONNE (LOTS 6 403 671 ET 6 403 672)

Considérant que Monsieur Keven Paquette désire subdiviser le lot 5 019 565 en deux lots et créer, également, une aire de virage conforme à notre réglementation.;

Considérant nous retrouvons un cours d'eau à moins de 100 mètres du lot en question, ce qui rend le projet dérogatoire à la réglementation en vigueur, au niveau de la superficie, celle-ci doit être de plus de 4000 mètres carrés;

Cependant que nous avons constaté que le frontage du lot projeté (6 403 671) n'est pas conforme aux normes en vigueur, avec la création de l'aire de virage, il est difficile d'obtenir la norme exigée;

Considérant que sur le plan de localisation, préparé par Michel Dubé, arpenteur-géomètre, la superficie des lots 6 403 671 (3 376.9 mètres carrés) et 6 403 672 (3 431.7 mètres carrés) ne correspond pas à la réglementation qui exige 4000 mètres carrés.

Considérant que le lot 6 403 671 sera dérogatoire de 700 mètres carrés.

Considérant que le lot 6 403 672 sera dérogatoire de 800 mètres carrés.

Considérant qu'au niveau du plan d'urbanisme, la densité d'occupation au sol est respectée;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

Considérant que l'usage résidentiel est autorisé;

Considérant que le projet permet l'ajout de deux lots;

Considérant que la situation actuelle cause un préjudice sérieux aux demandeurs;

Considérant qu'il n'y a aucun préjudice fait au voisinage;

Considérant qu'il y a un projet d'aire de virage.

Sur proposition de Gabriel Cheeney, il est résolu, unanimement :

- d'accepter le projet de lotissement, tel que proposé par les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

ADOPTÉE

2021-02-19

9.2 MANDAT À COGESAF POUR LA STRATÉGIE D'ÉCHANTILLONNAGE DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE AUX VACHES

CONSIDÉRANT QUE les résidents du bassin versant de la rivière Aux Vaches ont manifesté leur préoccupation face à la qualité de l'eau de la rivière Aux Vaches et de ses tributaires;

CONSIDÉRANT QUE les dernières analyses de la qualité de l'eau du bassin versant de la rivière Aux Vaches datent de 2019 et ont été faites à un seul point de prélèvement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du bassin versant ont participé aux rencontres du comité local de bassin versant et souhaitent participer à la protection des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le COGESAF propose une stratégie d'échantillonnage appliquée par l'ensemble des municipalités du bassin versant de la rivière Aux Vaches;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est de 6 393,71 \$;

CONSIDÉRANT QUE la contrepartie du projet proposé sera partagée entre les municipalités de Saint-Bonaventure, Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Saint-François-du-Lac;

Sur proposition de Pierre Pepin, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser Jessy Grenier, directrice générale, à signer l'offre de service du COGESAF en lien avec la Stratégie d'échantillonnage du bassin versant de la rivière Aux Vaches;
- d'autoriser, le paiement d'un montant maximal de 1 500 \$ plus taxes au COGESAF.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

N° de résolution
ou annotation

2021-02-20

9.3 DEMANDE D'INTERVENTION COURS D'EAU- BRANCHE 3 DU COURS D'EAU - BROUSSEAU

Considérant la demande d'intervention de la MRC Drummond présentée par Ferme Bona (2012) Inc. pour l'entretien du cours d'eau branche 3 du cours d'eau Brousseau;

Considérant que l'analyse sommaire de la demande par l'inspecteur en cours d'eau indique une recommandation favorable;

Sur proposition de René Belhumeur, il est résolu, unanimement:

- que la Municipalité de Saint-Bonaventure s'engage à payer les coûts et à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait, de temps à autre, émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des procédures engagées ou complétées dans ce dossier;
- que les frais encourus seront facturés aux propriétaires concernés au moyen d'un règlement de taxation sur la base des superficies contributives préalablement acceptées.

ADOPTÉE

10. LOISIRS

2021-02-21

10.1 AIDE FINANCIÈRE AU COLOC POUR DÉSINFECTION DU CHALET FAFARD DÛ À LA COVID 19

Sur proposition de Gilles Forcier, il est résolu, unanimement :

- verser la somme de 500 \$ au COLOC, afin de remercier les personnes désignées à l'entretien du Chalet Fafard dû aux exigences du gouvernement en lien avec la Covid 19, nos infrastructures ont restés accessible à tous grâce à l'implication de ceux-ci;
- de prendre ce montant dans la subvention reçue du gouvernement en lien avec la pandémie en provenance du MAMH.

ADOPTÉE

2021-02-22

10.2 TRANSFERT DÉFICIT 2020 – COMITÉ DU CAMP DE JOUR – COVID 19

Considérant que nous avons reçu une demande du Comité du Camp de jour, afin de rembourser le déficit de 2020 occasionné entre autres suite aux exigences du gouvernement en lien avec la Covid (la diminution des inscriptions, mais l'ajout de personnels pour la désinfection);

Sur proposition de Keven Trinque, il est résolu, unanimement :

- d'autoriser une contribution, afin de combler le déficit au montant de 5 555,04 \$ au Comité du Camp de jour;
- de prendre ce montant dans la subvention reçue du gouvernement en lien avec la pandémie en provenance du MAMH.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

2021-02-23

Procès-verbal de la Municipalité de Saint-Bonaventure

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été reçue par courriel ou courrier.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Raymond Paulhus, il est résolu, unanimement :

- de lever la séance à 19 h 26.

ADOPTÉE

Guy Lavoie, Maire

Jessy Grenier, Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jessy Grenier, Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Guy Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».